



Direction Générale
des Services
Tél. : 03.29.62.42.17.

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
de la SEANCE du 10 Avril 2015

Présidence : M. Bernard GODFROY, *Maire*.

Étaient présents : M. GODFROY, M^{me} WININGER, M. DURUPT, M. MARIE SAINT GERMAIN, M^{me} THIRION, M. JACQUEL, M^{me} PERRIN, M. SCHULMEYER, M^{me} DUVAL, M^{me} FORGIARINI, M^{me} SOSNOWSKI, M^{me} CHOFFEL, M^{me} CLAUDE, M. HUTTER, M. POIROT, M^{me} COLLIN, M^{me} HANTZ, M. SAINT-DIZIER, M. HEYOB, M. GALLAIRE (à partir de la question 8), M. SCHILD, M^{me} MATHIEU, M. CHATTON, M^{me} TISSERANT, M^{me} PARMENTIER, M^{me} DIDIER, M. LAINE.

Procuration : M^{me} CHARLES à M^{me} PERRIN,
M. TISSERAND à M. CHATTON.

Secrétaire de Séance : M. Alexandre SCHILD.

Assistaient à la Séance : M^{me} Catherine HUMBERTCLAUDE, *Directrice Générale des Services*,
M. Mickaël GERARD, *Responsable du Service D.R.A.J.*,
M. Pascal GRANDEMANGE, *D^{teur} des Services Techniques Municipaux*,
M^{me} Lélia CLEMENT, *Responsable du Service Finances - Comptabilité*,
M^{me} Marie-Christine GERMAIN, *Adjoint Administratif Principal*,
M^{me} Virginie VINCENT, *Adjoint Administratif*.

Monsieur Bernard GODFROY, *Maire*, ouvre la séance et demande à Monsieur Alexandre SCHILD, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- ⇒ Madame Brigitte CHARLES, qui donne procuration à Madame Sophie PERRIN.
- ⇒ Monsieur Jérôme GALLAIRE est absent,
- ⇒ Monsieur Jean-Benoît TISSERAND devrait arriver en retard.

L'effectif est donc de 26 membres présents +1 procuration.

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

⇒ Condoléances :

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- o A **Madame Carole RUER**, Directrice du Centre Social de Remiremont, ainsi qu'à **Monsieur Charly STRAUSS**, Employé au sein du Service « Parcs et Jardins », à l'occasion du décès de leur oncle et beau-frère, Monsieur Jacques THOUVENOT, dont les obsèques ont été célébrées le Jeudi 09 Avril dernier en l'Eglise Abbatiale de Remiremont.

⇒ Remerciements :

Il donne ensuite connaissance d'un courrier de remerciements parvenu en Mairie, il s'agit de celui :

- o De **Monsieur Michel CUNAT**, Président de l'Association « Les Amis du Tertre », pour la mise à disposition de la salle de conférence du Centre Culturel à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver les différents comptes-rendus.

Concernant le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 06 Mars 2015 :

Dans le cadre du bilan sur les NAP, Madame PARMENTIER fait remarquer qu'elle avait simplement souhaité, à la demande des parents, que la 1/2 journée soit déplacée et non que celle-ci soit répartie sur 2 jours. Monsieur le Maire lui répond qu'il a bien été pris note de sa remarque et que le compte-rendu concerné sera modifié en conséquence.

Sans autre observation, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 06 Mars 2015 ainsi que le compte-rendu de la réunion de la Commission des Affaires Générales et de la Citoyenneté du 26 Février sont adoptés à l'unanimité.

Puis, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur CHATTON indique que, jusqu'à ce qu'il arrive, Monsieur TISSERAND lui donne procuration pour voter en ses lieu et place.

L'effectif est donc de 26 membres présents + 2 procurations.

MAIRE - *Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-rendu :*

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

MAIRE - *Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu :*

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par Monsieur le Maire, des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - *Demande d'adhésion :*

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'adhésion.

SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE VERTE DES HAUTES-VOSGES - *Reprise de modification des statuts :*

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la modification de statuts présentée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES HAUTES-VOSGES - *Modification des statuts :*

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la modification statutaire décidée par le Conseil Communautaire par délibération du 17 Mars 2015.

MARCHE - Expérimentation d'organisation du marché du vendredi de 16h à 20h.

Le Conseil, par 27 voix pour et 1 abstention (Mme TISSERANT), approuve l'expérimentation visant à organiser le marché du vendredi de 16 heures à 20 heures, pour la période du 15 Juin au 15 Septembre, et précise que la voirie Place de Lattre de Tassigny pourra accueillir les commerçants afin d'améliorer la visibilité de la manifestation.

PERSONNEL TERRITORIAL - *Tableau des effectifs - Refonte :*

Le Conseil, par 22 voix pour et 6 contre (M^{me} MATHIEU, M. TISSERAND, M. CHATTON, M^{me} TISSERANT, M^{me} PARMENTIER, M^{me} DIDIER) adopte, telle que présentée, la refonte générale du tableau des effectifs du Personnel Municipal. Il autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau et selon les formes et conditions réglementaires, et aux dates qu'il jugera opportunes, aux recrutements des agents qui s'avèreraient nécessaires à la bonne marche des services.

Arrivée de Monsieur GALLAIRE.

L'effectif est donc de 27 membres présents + 2 procurations.

PERSONNEL TERRITORIAL - *Régime indemnitaire :*

Le Conseil, à l'unanimité, fixe l'enveloppe globale des diverses indemnités applicables au personnel municipal. Il informe des modalités de maintien et de suppression du régime indemnitaire pendant les congés pour raison de santé des agents.

PERSONNEL TERRITORIAL - *Emplois saisonniers :*

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs définis et par arrêté municipal, aux nominations des agents concernés selon les formes et conditions réglementaires à la date qu'il jugera opportune.

AMENAGEMENT DE LA RUE DU LIT D'EAU - *Demande de subvention - Exercice 2015 :*

Le Conseil, à l'unanimité, confirme l'approbation du dossier d'A.P.S. des Travaux de l'Aménagement du Lit d'eau présenté le 12 décembre 2014. Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 800 000 €uros TTC et sollicite, pour en assurer le financement, l'aide de l'État (D.E.T.R.) pour la réalisation desdits travaux.

ECOLE INTERCOMMUNALE DE REVILLON - *Regroupement avec la Commune de Vecoux :*

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord de principe au regroupement des élèves d'élémentaire de VECOUX au sein de l'école intercommunale de Révillon. Il prend note que, dans l'hypothèse de confirmation de l'accord de l'Inspection Académique, une convention, fixant la répartition des frais de fonctionnement de l'Ecole entre les Communes de SAINT-ETIENNE LES REMIREMONT, VECOUX et REMIREMONT, fera l'objet d'une prochaine délibération.

BIENS MOBILIERS - *Acquisition de stands parapluie pour manifestations - Demande de subvention exceptionnelle de l'État :*

Le Conseil, à l'unanimité, arrête le plan de financement prévisionnel de cette acquisition de biens mobiliers. Il constate que le coût de cette acquisition est estimé à 13 500 € TTC et sollicite, pour en assurer le financement, une subvention exceptionnelle de l'État du montant le plus élevé possible.

MUSEES MUNICIPAUX - *Acquisition d'œuvres - Demande de subvention FRAM (DRAC et Région Lorraine) :*

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite auprès du F.R.A.M. une subvention du montant le plus élevé possible pour cette acquisition et charge Monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires.

MUSEES MUNICIPAUX - *Catalogue de l'exposition Ernest WITTMANN : tarif de vente :*

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 13 € pièce le tarif de vente des 100 exemplaires du catalogue de l'exposition Ernest WITTMANN.

E.H.P.A.D. - *Subvention d'équipement et de fonctionnement :*

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'E.H.P.A.D. de REMIREMONT une subvention d'équipement de 129 100.00 € (financement de la construction) et une subvention de fonctionnement de 145 900.00€. Il que ces montants seront inscrits au budget de l'exercice 2015 et fixe à cinq ans, à compter de 2016, la durée d'amortissement de la subvention d'équipement.

COMPTABILITE COMMUNALE - *Fêtes et cérémonies et frais de représentation du Maire : imputation et affectation de crédit :*

Le Conseil, à l'unanimité, précise que les frais de restauration de Monsieur le Maire liés à des réunions de travail feront l'objet d'un paiement direct au prestataire avec un crédit annuel plafonné à 5 000,00 €.

COMPTE ADMINISTRATIF - Exercice 2014 - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale :

Monsieur le Maire cède la présidence à Madame Françoise DUVAL, Doyenne de l'Assemblée. A la suite de la présentation par cette dernière, les comptes administratifs de la Ville, du Service des Eaux, de l'Assainissement, de la Forêt Communale sont adoptés à l'unanimité (M. le Maire ne prenant pas part au vote).

COMPTE DE GESTION - Exercice 2014 - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'Exercice 2014, le Conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

EXERCICE 2014 - Affectation des Résultats - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale :

Le Conseil, à l'unanimité, vote les affectations nécessaires et dit que ces sommes sont à inscrire aux budgets de l'Exercice 2015.

FONDS DE COMPENSATION DE LA T.V.A. - Exercice 2014 - Bilan :

Le Conseil, à l'unanimité, établit le bilan de l'affectation du Fonds de Compensation perçu sur les dépenses de 2013.

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT - Recettes 2014 - Affectation :

Le Conseil, à l'unanimité, constate que la somme de 16 973.24 € arrêtée au 31 Décembre 2014 et relative aux recettes encaissées au titre de la Taxe Locale d'Équipement, a été affectée au financement des travaux de voirie programme 2013.

PATRIMOINE COMMUNAL - Travaux d'Investissement en Régie - Bilan de l'Exercice 2014 :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête le bilan des Travaux d'Investissement en Régie exécutés au cours de l'année 2014 par les Équipes des Services Techniques Municipaux, représentant un montant total de travaux à intégrer de 112 822.52 € sur lequel les frais de personnel représentent 57 047.96 € au Budget Principal.

BUDGET PRIMITIF - Exercice 2015 - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale :

Après présentation du Budget par Monsieur le Maire et à l'issue de diverses interventions, il est procédé au vote :

Budget Principal : adopté par 23 voix pour et 6 contre (M^{me} MATHIEU, M. TISSERAND, M. CHATTON, M^{me} TISSERANT, M^{me} PARMENTIER, M^{me} DIDIER),

Service des Eaux : adopté à l'unanimité,

Service de l'Assainissement : adopté à l'unanimité,

Service de la Forêt Communale : adopté à l'unanimité.

IMPOSITION LOCALE - Taxe d'habitation, Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties - Cotisation foncière des entreprises - Vote des taux 2015 :

Par 23 voix pour et 6 contre (M^{me} MATHIEU, M. TISSERAND, M. CHATTON, M^{me} TISSERANT, M^{me} PARMENTIER, M^{me} DIDIER), le Conseil décide de maintenir les taux d'imposition de référence de 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation.....	29.33 %
- Taxe foncière bâtie.....	23.56 %
- Taxe foncière non bâtie.....	50.33 %
- Compensation-relais.....	25.91 %.

BUDGET DE L'EXERCICE 2015 - Participations Syndicales :

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du montant des participations syndicales à verser pour l'Exercice 2015 aux différents syndicats intercommunaux auxquels adhère la Ville, et confirme son acceptation de fiscalisation comme mode de financement du S.I.V.U.I.S.

SERVICE DES EAUX - Amortissement des biens :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le tableau d'amortissement des équipements intégrés dans le bilan du service des Eaux à la date du 31 décembre 2014. Il précise que les durées d'amortissement en cause prendront effet le 1^{er} Janvier 2015.

EAU POTABLE - Tarif année 2015 :

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du prix de base du m³ d'eau pour l'année 2015, à savoir 0.8527 € HT du m³.

EAU POTABLE - Surtaxe - Tarification :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 0.1957 € (H.T.) le tarif de la surtaxe s'ajoutant au prix de l'eau pour 2015. Il autorise en conséquence Madame le Trésorier Principal de REMIREMONT, Receveur Municipal, à faire recette du produit de ladite surtaxe au Budget Annexe du Service des Eaux.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - Amortissement des Biens :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le tableau d'amortissement des biens acquis et des équipements intégrés dans le bilan du service de l'Assainissement à la date du 31 Décembre 2014 et précise que les durées d'amortissement en cause prendront effet le 1^{er} Janvier 2015.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT - Tarif budget 2015 :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 0.9586 € par mètre cube d'eau le montant de la taxe d'assainissement pour l'année 2015 et dit que ce tarif sera appliqué sur le prochain rôle à mettre en recouvrement.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT - Tarif applicable aux Communes de Saint-Etienne-lès-Remiremont et Saint-Nabord pour 2015 :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe le tarif à appliquer aux communes de S^t-Etienne-lès-Remiremont et S^t-Nabord à 0.4792 € par m³ d'eau consommée et dit que ce tarif sera appliqué sur le prochain rôle à mettre en recouvrement.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - Convention relative au recouvrement des redevances et taxes :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de convention relatif au recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif de la Commune à intervenir avec la société Lyonnaise des Eaux et autorise Monsieur le Maire à signer et exécuter ladite convention.

Sans question diverse, la séance est levée à 23 h. 45 après que Monsieur le Maire ait demandé à ses collègues de ne pas quitter la salle des débats sans avoir signé tous les documents circulant parmi eux.

A REMIREMONT, le 17 Avril 2015

Le Maire,
Bernard GODFROY

Jean-Paul